

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 mai 2024 à 20h300

L'an deux mil vingt-quatre, le 13 mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune convoqué le six mai deux mil vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Simone VALOT, Maire.

Présents :

. CASENOVE Claire	.FONTANIER Marilyne	. VALLET Jean-Noël
. CUSSEY Alain	. PICOT Didier	. VALOT Simone
. CHEVASSU Marc,	. HUBERTJEAN Christine	.VANDELLE Irène
. DALOZ Jean-Marie	.KERN Isabelle.	

Absents excusés : AL-GHAZI Yves (procuration à CASENOVE Claire), LINIGER Mathieu (procuration à Marilyne FONTANIER)

Absents : GIRARDOT Maxime et SPRICH Aurélien.

Secrétaire de séance : FONTANIER Marilyne

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de la séance du 08 avril 2024
2. Convention SATE 2024
3. Remplacement de la secrétaire Lucie PONCET
4. Demande de détachement de l'agent communal Ludovic LANNEAUX
5. Mission pour l'établissement des paies par le CDG 25
6. Demande exceptionnelle de la MAM : remboursement partiel de leur facture gaz
7. Demande de dérogation : empiètement sur le domaine communal pour l'isolation extérieure d'une maison
8. Transfert de la compétence assainissement à la CCLL en 2025
9. Questions diverses : Opération brioches, SIVU MARPA du Val de Loue...

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente déclare la séance ouverte.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 08/04/2024

Le conseil approuve le compte-rendu du 08/04/2024 à l'unanimité.

2. Convention SATE 2024

DCM 2024 / 023) Mme le Maire informe les conseillers que la convention pour le Service d'Assistance Technique dans le domaine de l'Eau (SATE) est arrivée à échéance le 31 décembre dernier et qu'il y a lieu de demander son renouvellement auprès des services du Conseil Départemental.

La participation financière est :

- de 0.30 € par habitant et par an pour l'assainissement collectif,
- de 0.15 € par habitant et par an pour l'eau.

L'exposé de Mme le Maire entendu, le conseil à l'unanimité, soit 13 voix pour :

. prend acte des modalités d'intervention du Département en matière d'assistance technique dans le domaine de l'eau et qui résultent de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30/12/2006.

. décide de solliciter, pour 2024, l'assistance technique du Département pour l'assainissement collectif et la ressource en eau potable par une convention d'une durée d'un an.

. s'engage à inscrire une enveloppe de 172.20 € au budget 2024.

. autorise Mme la Maire à signer au nom de la commune la convention à intervenir avec le département au titre de l'assistance technique dans le domaine de l'eau.

3. Remplacement de la secrétaire Lucie PONCET

(DCM 2024/024) Madame la Maire informe les conseillers qu'en raison d'un accroissement temporaire d'activité lié à suite à la maladie de Mme PONCET Lucie, il y a lieu, de créer un emploi non permanent dans les conditions prévues au 1° de l'article L 332-23 du code général de la fonction publique (à savoir : contrat d'une durée maximale de 12 mois compte-tenu des renouvellements pendant une même période de 18 mois consécutifs),

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L 313-1 et L 332-23 du code général de la fonction publique ;

Et l'exposé de Mme la Maire entendu,

Le conseil décide à l'unanimité la création d'un poste de secrétariat de Mairie selon les caractéristiques suivantes :

- *emploi non permanent*
- *à temps non complet, à savoir 21 heures hebdomadaires*
- *rémunération basée sur la grille indiciaire majoré 367 compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.*

4. Demande de détachement de l'agent communal Ludovic LANNEAUX

Mme le maire informe les conseillers que Ludovic LANNEAUX, notre agent communal, a formulé une durée de demande de détachement pour 2 ans à compter du 08/07/2024.

Etant donné qu'il n'y aura pas de changement pour le poste, un arrêté de détachement et un arrêté de recrutement pour son remplacement ont été pris.

Le centre de gestion accompagne la commune dans les démarches de publicité du poste et le recrutement.

5. Mission pour l'établissement des paies par le CDG 25

Mme la Maire informe le conseil que dans la convention cadre signée avec le centre de gestion en début d'année, il y a un service payant dans le cadre de l'appui et conseil RH : la réalisation des paies, soit en permanent soit en dépannage.

Le conseil de gestion propose à la commune, dans un premier temps, un service de dépannage, c'est plus facile à mettre en œuvre et dès le mois de juin.

6. Demande exceptionnelle de la MAM : remboursement partiel de leur facture gaz

(DCM 2024 / 025) Mme la Maire informe le conseil qu'elle a reçu un courrier de part des représentantes de la Maison d'Assistante Maternelle pour solliciter une aide exceptionnelle. Celle-ci concerne le remboursement partiel de leur facture de gaz suite à une surconsommation de gaz due à un thermostat défectueux sur la chaudière.

Montant de la facture du 10 novembre 2023 au 16 mars 2024 s'élève à 3728 €, les représentantes demandent une participation à la commune de 927 €.

Après discussion le conseil accepte de participer exceptionnellement à hauteur de 927 €, d'effectuer le virement et de réaliser les travaux nécessaires.

Vote à l'unanimité soit 13 voix pour.

7. Demande de dérogation : empiètement sur le domaine communal pour une isolation extérieure

(DCM 2024 / 026) Mme le Maire informe le conseil qu'une déclaration préalable est parvenue à la mairie pour la réalisation d'une étanchéité par l'extérieur.

Cette maison est en limite du domaine communal, 1, chemin de La Raye. Lors d'une situation analogue, le Maire avait refusé, pour ne pas créer de précédent.

L'avis donné au préalable par Mme le Maire a été confirmé lors du conseil, à savoir le refus de l'empiètement sur le domaine public à 10 voix Pour et 3 abstentions.

8. Transfert de la compétence assainissement à la CCLL en 2025

Suite au dernier conseil communautaire de la CCLL qui a délibéré en faveur de la prise de compétence de l'assainissement au 01/01/2025, il y a lieu de se prononcer à notre tour pour ou contre le transfert de cette compétence.

Vote reporté en juin après le retour du résultat du schéma directeur.

9. Question diverses :

- Opération Brioches Adapei : le montant de la collecte s'élève à 1048€.
- SIVU de la MARPA du Val de Loue : le Sivu est propriétaire du bâtiment, suite à de nouvelles élections, la présidence a été reprise par Jacques Maurice.
- CR de la Bibliothèque : le nombre de lecteur augmente un petit peu chaque année, le samedi a une bonne fréquentation, elle fonctionne bien pendant les vacances, bon échange avec les élèves, la prochaine après-midi de jeux de société sera le 5/06.
- Fête de Liesle : elle aura lieu les 3, 4 et 5 août 2023, tous les forains seront présents, le comité d'animation organise les soirées du samedi et du lundi ainsi que la belotte le lundi matin.
- Elections régionales 09/06/2024.

La séance est levée à 22 h 30

Liste des délibérations de la séance du 13 mai 2024

<u>NUMERO</u>	<u>INTITULÉS</u>
2024/023	Convention SATE 2024
2024/024	Remplacement de la secrétaire Lucie PONCET
2024/025	Demande exceptionnelle de la MAM : remboursement partiel de leur facture gaz
2024/026	Demande de dérogation : empiètement sur le domaine communal pour une isolation extérieure

<u>NOM</u>	<u>SIGNATURE</u>	<u>NOM</u>	<u>SIGNATURE</u>
FONTANIER Marilyne SECRETAIRE		VALOT Simone MAIRE	